

Strasbourg, 14 septembre 2001

Greco (2001) 13

6^{ème} Réunion plénière du GRECO
(Strasbourg, 10-14 septembre 2001)

Décisions

Le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), réuni à Strasbourg du 10 au 14 septembre 2001, ayant délibéré, a pris les décisions suivantes :

1. adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document Greco (2001) OJ6 Rev.2 ;
2. adopte, après deux lectures, le Rapport d'Evaluation sur le Royaume-Uni du Premier Cycle d'Evaluation, tel qu'il figure dans le document Greco Eval I Rep (2001) 8F (P4) révisé ;
3. adopte, après deux lectures, le Rapport d'Evaluation sur l'Islande du Premier Cycle d'Evaluation, tel qu'il figure dans le document Greco Eval I Rep (2001) 10F (P4) révisé ;
4. adopte, après deux lectures, le Rapport d'Evaluation sur la France du Premier Cycle d'Evaluation, tel qu'il figure dans le document Greco Eval I Rep (2001) 4F (P4) révisé ;
5. adopte, après deux lectures, le Rapport d'Evaluation sur l'Estonie du Premier Cycle d'Evaluation, tel qu'il figure dans le document Greco Eval I Rep (2001) 7F (P4) révisé ;
6. s'accorde à reporter, faute de temps, l'examen du rapport d'évaluation sur Chypre [Greco Eval I Rep (2001) 6F (P3)] à la 7^{ème} Réunion plénière (décembre 2001) ;
7. reporte la durée du Premier Cycle d'Evaluation jusqu'au 30 juin 2002 en raison du nombre important de nouveaux membres ;
8. s'accorde sur la composition des Equipes d'Evaluation qui seront chargées des visites à effectuer jusqu'à la fin de l'année 2001, telle que proposée par le Bureau dans le document Greco Eval I (2001) 17 du 7 septembre 2001 et donne instructions au Secrétariat de transmettre ces informations aux membres soumis à évaluation pendant cette période, conformément à l'Article 26, paragraphe 3 du Règlement Intérieur ;
9. invite les représentants des membres qui ne l'ont pas encore fait à soumettre des propositions sur les dates possibles pour les visites d'évaluation ;
10. s'accorde que les futurs rapports de suivi soumis par les membres déjà évalués devront être préparés sur la base des indications et du format proposés par le Bureau comme indiqué dans le document Greco (2001) 12 ;
11. accorde à la Belgique, à la demande de celle-ci, un délai supplémentaire jusqu'au 30 juin 2002 pour soumettre le rapport de suivi sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport d'évaluation adopté en décembre 2000 tel qu'il figure dans le document Greco Eval I Rep (2000) 1F Final ;
12. adopte l'avis du GRECO sur la recommandation 86 (2000) du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux d'Europe sur la transparence du financement des partis politiques et leur fonctionnement démocratique tel qu'il figure dans le document Greco (2001) 11 révisé et charge le Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres ;

13. note avec satisfaction la demande formulée par la délégation de l'Estonie, en vertu de l'article 33, paragraphe 2, du Règlement Intérieur, de rendre public, dans son intégralité, le rapport correspondant au Premier Cycle d'Evaluation relatif à ce pays membre, tel qu'il figure dans le document Greco Eval I Rep (2001) 7F Final ;
14. invite les délégations de l'Islande, de la France et du Royaume-Uni à confirmer dans les meilleurs délais l'accord de leurs autorités respectives pour lever la confidentialité des rapports d'évaluation les concernant, adoptés conformément aux décisions 3 à 5 ci-dessus ;
15. nomme M. Paul Stephenson (Royaume-Uni) en tant que membre de l'Equipe d'Evaluation pour l'Allemagne en remplacement de M. Joseph Gangloff (Etats-Unis d'Amérique), qui ne peut voyager vers l'Europe pour des raisons ne dépendant pas de sa volonté ;
16. invite le Secrétariat à envoyer une lettre au Chef de la délégation des Etats-Unis d'Amérique dans laquelle toutes les personnes impliquées dans les activités du GRECO expriment leur profond sentiment de douleur face à la perte énorme de vies humaines et à la destruction massive qui ont été causées par les attaques terroristes menées contre les Etats-Unis. La lettre devrait exprimer la solidarité et le soutien de la part de tous les membres du GRECO envers son partenaire, dans ces moments de souffrance et de difficultés ;
17. s'accorde à tenir la 7^{ème} Réunion plénière du GRECO à Strasbourg du 17 au 21 décembre 2001.